

Le fait sportif dans le département du Jura

Pascal GILLON, Alexandre MOINE, Marie-Hélène de SEDE ; Cerso, ThéMA - CNRS, Université de Franche-Comté

Le phénomène sportif est largement ancré dans nos mœurs. Il repose, depuis le haut-niveau portant l'image de la France à l'étranger, jusqu'aux compétitions des licenciés dans un cadre régional, en passant par l'ensemble des pratiques locales non encadrées, sur un nombre d'acteurs important et ses effets structurants sur les territoires sont indéniables. Dans le cadre de la mise en place des Pays issus de la Loi d'Orientation, pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT 99), de nombreux partenaires publics s'interrogent sur la manière dont leurs territoires sont structurés en relation avec l'offre de pratiques, leurs lieux d'expression et la clientèle. Ces informations ont été croisées à l'échelle du département du Jura. L'image obtenue a pour objectif d'éclairer les futures décisions, et de profiler quelques projets en relation avec l'évolution de nos cadres d'aménagement.

Le Jura : un département aux franges d'une France méridionale sportive

Loin du record des Hautes-Alpes, mais au-dessus des faibles taux parisiens, le Jura appartient, avec ses 60 000 licenciés, aux franges d'une France méridionale sportive. Cette relative bonne position semble toutefois fragile au regard de l'évolution des licenciés depuis les années 1980, qui montre une croissance de 15,3 % contre 26,5 % au niveau national.

Si l'on regroupe certaines pratiques en relation avec l'usage d'infrastructures, le Jura se trouve en retrait en ce qui concerne les sports collectifs en salle (basket-volley-handball) avec un taux de pénétration¹ de 1,18 % contre 1,24 % en France (fig. 1). En revanche, il se distingue pour les sports en salle (aïkido, judo, escrime, tennis de table, gymnastique, karaté) avec un taux de pénétration¹ de 3,87 % contre 3,07 %, et excelle même pour les sports de pleine nature (canoë-kayak, course d'orientation, ski, randonnée pédestre, équitation, triathlon, spéléologie) avec un taux de pénétration de 2,54 % contre 1,77 %. Mieux encore, si on considère la culture sportive, le Jura se distingue dans les sports dits régionaux (pétanque, boules, rugby, ski) avec une moyenne de 3,43 % contre 1,87 % au niveau national.

Ces quelques constatations font apparaître l'originalité jurassienne autour de l'usage de la nature et d'une forte influence méridionale tandis que les disciplines requérant des équipements lourds se situent en retrait (tennis, sports collectifs en salle, natation).

1) Indice de pénétration = (nombre de licenciés par département / population du département) * 100

Les lieux de pratiques encadrées, fonction de la répartition de la population

Globalement, si on se réfère aux seuils d'apparition des principaux équipements structurants, le Jura ne paraît pas sous-équipé. Leur logique est urbaine, et dans un espace où 93 % des communes sont rurales, les effets de seuil n'ont qu'une signification relative. Ainsi une vingtaine de communes de trois à cinq cents habitants considérées séparément paraîtront ne souffrir d'aucun déficit si on ne recense pas de piscine couverte, mais globalement cette fois, ces 13 000 habitants dispersés mériteraient de disposer de ce type d'équipement. Considéré sous cet angle, le Jura montre justement un déficit flagrant de structures aquatiques couvertes, dans une région où les saisons ne permettent que très brièvement l'utilisation de tels équipements en plein-air. Mieux, si on met en relation l'accessibilité des piscines couvertes existantes et la localisation des collèges, on constate que près de la moitié de ceux-ci n'y ont pas accès.

À l'exception de cet exemple, il est extrêmement délicat de mentionner des espaces sur ou sous-équipés dans le Jura. Néanmoins, nous pouvons relever de fortes concentrations d'infrastructures ou, au contraire, des zones faiblement équi-

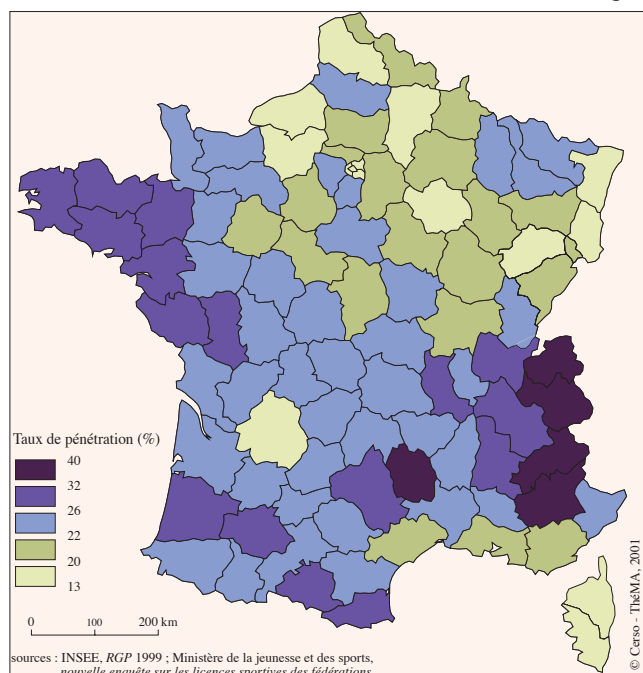


Fig. 1 - La France : taux de pénétration global des licenciés sportifs

pées (fig. 2). Les équipements sportifs sont logiquement répartis dans les communes les plus peuplées, à ceci près que le développement du tourisme dans le Haut-Jura induit des densités exceptionnelles sur l'ensemble de l'espace frontalier jusqu'à la région des Lacs. En outre deux axes de forte densité apparaissent, autour de la N73, de Dole à Besançon, et autour de la N83, entre Lons-le-Saunier et Besançon. On retrouve entre ceux-ci des communes, parfois nombreuses, ne présentant pas ou très peu d'équipements, particulièrement autour du Val d'Amour, de la Petite Montagne ainsi que sur les plateaux de Clairvaux à Nozeroy. Ici, même si la densité de population est faible, il est indéniable que les équipements sportifs vus sous l'angle du service, font défaut. Or, il est difficile de raisonner à l'échelon communal lorsqu'il s'agit d'infrastructures moyennes, la taille critique ne peut être

atteinte qu'au travers de l'intercommunalité, les Pays constituant alors un cadre de réflexion idéal (fig. 3). Ainsi, dans ce cas, trois catégories de Pays apparaissent :

- les Pays équilibrés, offrant des services variés, d'un niveau assez élevé : le Pays dolois, le Pays lédonien et le Pays du Parc Naturel du Haut-Jura ;
- un Pays déséquilibré, celui du Haut-Revermont, structuré par les villes de Poligny, Arbois et Salins-les-Bains, cette dernière demeurant en retrait du point de vue des équipements et des pratiques ;
- deux Pays souffrant d'un sous-équipement marqué : la Petite Montagne et la Haute Vallée de l'Ain.

Plus globalement, on peut s'interroger sur l'absence d'équipement pour les sports de glace (mais quelle ville dans le

Jura propose un bassin de clientèle suffisant pour justifier une telle infrastructure ?), sur l'absence de gymnase dans la Petite Montagne ou de piscine couverte à Champagnole et à nouveau dans la Petite Montagne. On constate ici très clairement quel rôle l'intercommunalité peut jouer dans le cadre des Pays en cours de structuration.

Une offre de pratiques inégale sur le département, dominée par le football

Les fédérations sportives recensent au total 60 400 licenciés, soit 24 % de la population jurassienne totale. Près de 50 % de ceux-ci sont concentrés dans les fédérations unisport-olympiques, au sein desquelles le football devance très nettement les autres disciplines avec 31 % des licenciés suivi du tennis (12 %) et du ski (10 %), alors que les sports de glace, (faut-il y voir un manque d'équipements adaptés ?) ne représentent que 0,04 % des pratiquants contre 0,6 % en France. Justement, si on se réfère aux disciplines qui exigent la mise en place de structures aménagées, elles regroupent 60 % du total des licenciés.

Ces pratiques encadrées se manifestent par l'intermédiaire des clubs dont l'existence, quelquefois fugace, dépend dans tous les cas des bassins de population, mais également et surtout de la présence des équipements et de clubs concurrents. L'adéquation est en effet forte entre ces trois facteurs, mais des surprises ne manquent pas d'être révélées. Ainsi, globalement, les clubs de sport collectif sont dominés par le football (94 clubs soit 72 % du total), suivi du basket-ball (17 clubs), du hand-ball (14 clubs) et enfin du volley-ball avec seulement 5 clubs. Leur répartition, en dehors du football, montre une étroite corrélation avec la présence de gymnases, à deux exceptions près où des clubs existent sans équipement (Chaux-des-Prés pour le hand-ball et Pannessières pour le volley-ball). Pour les sports dont les pratiques nécessitent des salles « spécialisées », on recense 8 disciplines pour 72 clubs, avec une prédominance du judo (30 clubs), de la gymnastique (12 clubs) et du karaté (11 clubs). Quasiment partout où s'exprime

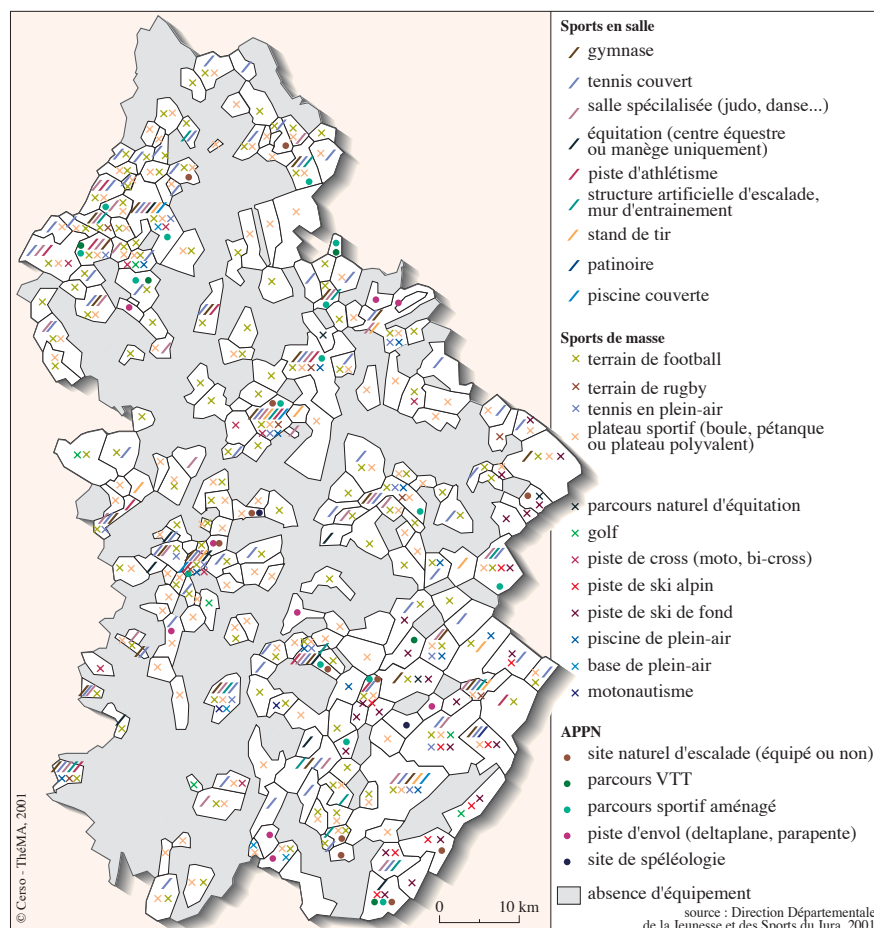
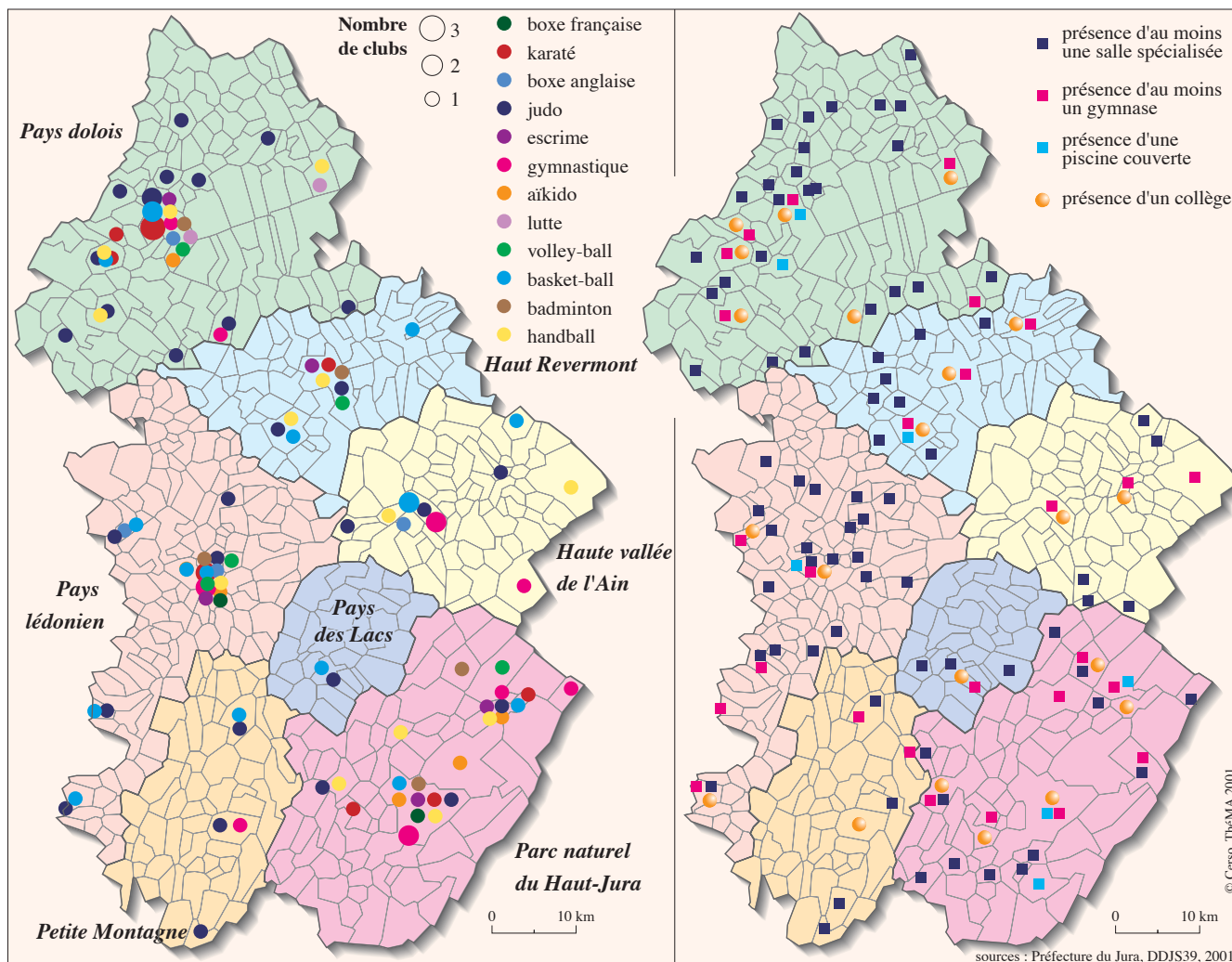


Fig. 2 - La répartition des équipements sportifs dans le Jura

Fig.3 - Les Pays et le fait sportif



ment ces disciplines, on relève la présence d'un gymnase ou d'une salle polyvalente et seules six communes présentant une activité ne disposent d'aucune structure d'accueil.

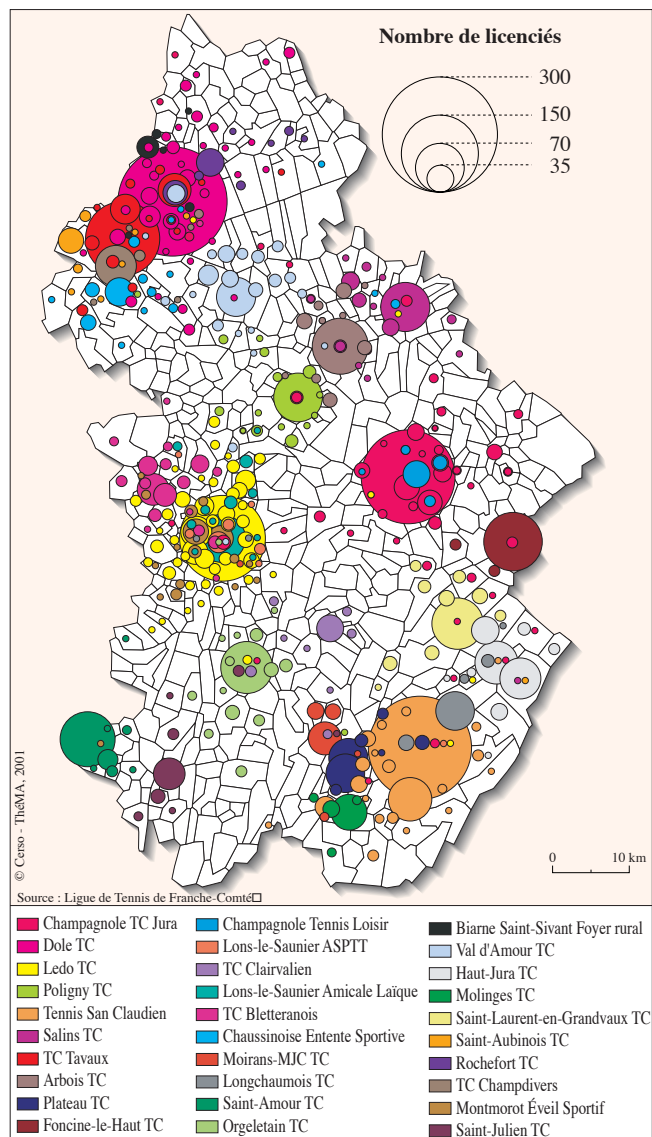
Le football est spécifique, il a connu une telle expansion dans les années 1970-1980 qu'on recense actuellement 226 terrains sur 130 communes, dont 30 ne présentent pas de club. Ces équipements sans pratiquants concernent à la fois les périphéries des villes comme Dole ou Lons-le-Saunier ainsi que les espaces les plus ruraux, notamment les plateaux jurassiens. Ainsi, maintenant, dans cette discipline, le problème relatif aux équipements n'est plus d'ordre quantitatif, mais qualitatif, puisqu'aujourd'hui 27 clubs jouent sur des terrains qui ne sont pas aux normes imposées compte tenu de leur niveau sportif. Par ailleurs, ce sport atteint aujourd'hui une phase de maturité, à laquelle ne parviendront aucune des disciplines auparavant mentionnées. Cela se traduit notamment par une fragilisation des clubs situés dans les plus petites communes, et de ceux qui, par ailleurs, présentent un âge

moyen des pratiquants élevé. Ces clubs se situent dans l'ouest du département entre le Val d'Amour et la région doloise, ainsi que sur les plateaux. La fusion constitue à l'heure actuelle une solution souvent envisagée par les clubs dont l'avenir est incertain, avec des exemples de réussite dans l'animation rurale, comme Jura-Sud, largement médiatisée dans le cadre de son épopée en Coupe de France en 1999.

Une répartition des pratiquants fortement influencée par les équipements

Pour ce qui concerne le tennis, second sport pratiqué, les deux tiers des clubs attirent plus de la moitié de leurs licenciés dans leur propre commune, généralement située au sommet de la hiérarchie urbaine et bien entendu équipée de terrains de tennis (fig. 4). En d'autres termes, ce sport est d'essence urbaine et les aires de chalandise sont réduites, hormis lorsque le club atteint un certain niveau d'excellence. Preuve en est, 46 % des communes jurassiennes ne comptent aucun joueur.

Fig. 4 - Les aires de chalandise des clubs de tennis

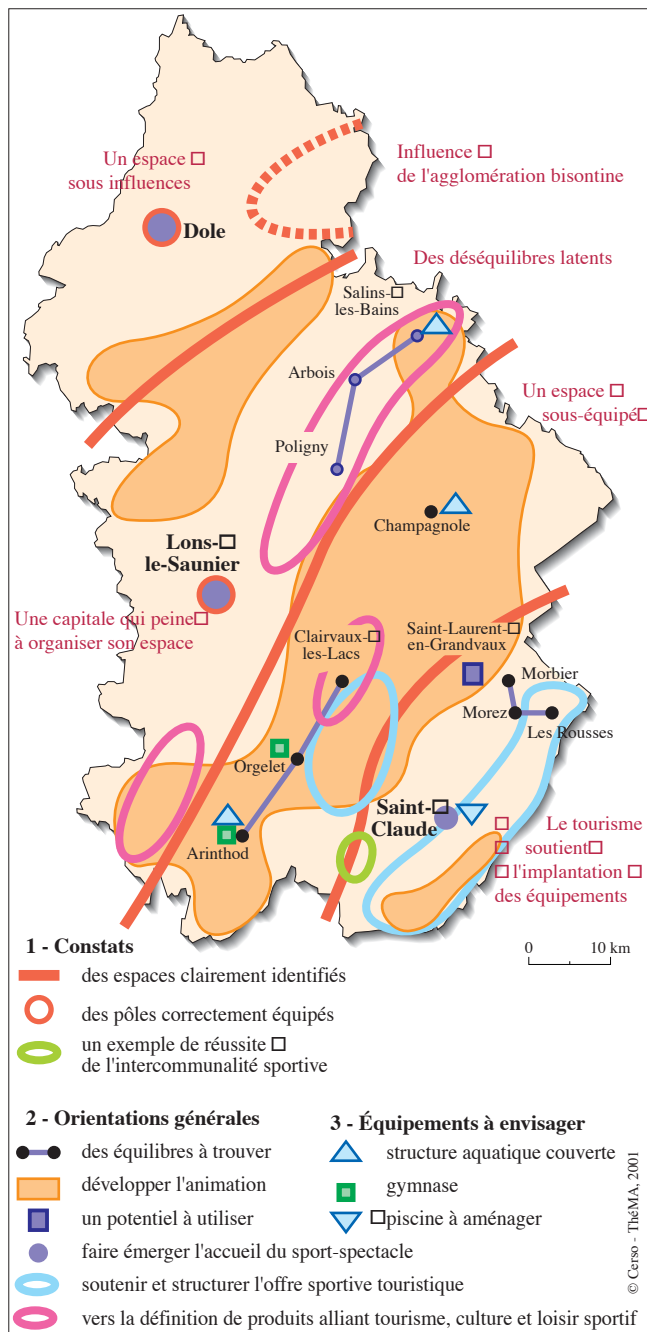


Quelques propositions de bon sens orientées vers le développement durable

Le Jura apparaît donc comme un département où les pratiques comme les équipements sportifs se situent à un niveau satisfaisant. Toutefois, certains espaces sont indiscutablement en retrait. Si le Jura souhaite accompagner un sport emblématique, il devra prévoir des capacités d'accueil, quel que soit le sport, puisqu'aucune salle n'excède 700 places. Les espaces urbains, s'ils sont assez correctement équipés, souffrent néanmoins d'une relative saturation dans l'utilisation des équipements collectifs comme les gymnases ; nous ne disposons pas d'informations relatives aux équipements de plein-air.

Par ailleurs, les espaces ruraux doivent faire l'objet d'une attention particulière : il est indispensable par exemple de recher-

Fig. 5 - Le fait sportif dans le Jura : synthèse et propositions



cher des effets de synergie entre les pratiques sportives douces de nature et la place du tourisme en général, notamment dans la Petite Montagne ou la région des Lacs. Une combinatoire efficace pourrait être envisagée entre la consommation de sports de pleine nature et la création d'une offre plus complexe et plus riche au sein de petites structures rurales intégrant à la fois sports collectifs, individuels, piscine, bibliothèque nature-environnement, et situées au départ de circuits multi-thématiques ■